

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00491

Numéro SIREN : 791 210 222

Nom ou dénomination : FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2021 sous le numéro de dépôt 24713

Désignation de l'entreprise : <u>SAS F 2I</u>		1 2		
Adresse de l'entreprise <u>26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>		
Numéro SIRET * <u>7 9 1 2 1 0 2 2 2 0 0 0 1 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>3 1 0 3 2 0 2 1 </u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF			
	Fonds commercial (1) AH			
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
	Autres immobilisations corporelles AT			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours AV			
	Avances et acomptes AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU	186	186	
	Créances rattachées à des participations BB			
	Autres titres immobilisés BD			
	Prêts BF			
	Autres immobilisations financières * BH			
	TOTAL (II) BJ		186	186
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	
En cours de production de biens BN				
En cours de production de services BP				
Produits intermédiaires et finis BR				
Marchandises BT				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX		
		Autres créances (3) BZ	1 014 543	1 014 543
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	
Disponibilités CF	4 833		4 833	
Charges constatées d'avance (3)* CH				
TOTAL (III) CJ			1 019 377	1 019 377
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 019 563	1 019 563
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Carte : cofon & Jules Milhaud & Co

26 Allée Jules Milhaud

34000 Montpellier

03 49 19 10 00

03 49 19 10 00

03 49 19 10 00

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS F 2I		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....929...040...)	DA			929 040		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB					
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC					
	Réserve légale (3)	DD			26 344		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG					
	Report à nouveau	DH			5 867		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			1 601		
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL			962 852		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			81		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV			20 860		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			35 739		
	Dettes fiscales et sociales	DY					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
Autres dettes	EA			30			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC			56 710		
	Ecarts de conversion passif *	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			1 019 563		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Écart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			56 710			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			81			

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052/SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS F 2I</u>		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 292	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA	
				- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	16 292	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(16 292)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	31 565	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	31 565	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	13 647	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	13 647	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	17 918
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 626

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 21		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	10	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	20	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	30	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	20	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	55	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(25)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	31 595	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	29 994	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 601	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	31 565
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	13 478
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Régularisation diverses				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				35	10	
Cessions immobilisations				20	20	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
						3		4	
						5		6	
						7		8	
						9		10	
						11		12	
						13		14	
						15		16	
						17		18	
						19		20	
						21		22	
						23		24	
						25		26	
						27		28	
						29		30	
						31		32	
						33		34	
						35		36	
						37		38	
						39		40	
						41		42	
						43		44	
						45		46	
						47		48	
						49		50	
						51		52	
						53		54	
						55		56	
						57		58	
						59		60	
						61		62	
						63		64	
						65		66	
						67		68	
						69		70	
						71		72	
						73		74	
						75		76	
						77		78	
						79		80	
						81		82	
						83		84	
						85		86	
						87		88	
						89		90	
						91		92	
						93		94	
						95		96	
						97		98	
						99		100	
						101		102	
						103		104	
						105		106	
						107		108	
						109		110	
						111		112	
						113		114	
						115		116	
						117		118	
						119		120	
						121		122	
						123		124	
						125		126	
						127		128	
						129		130	
						131		132	
						133		134	
						135		136	
						137		138	
						139		140	
						141		142	
						143		144	
						145		146	
						147		148	
						149		150	
						151		152	
						153		154	
						155		156	
						157		158	
						159		160	
						161		162	
						163		164	
						165		166	
						167		168	
						169		170	
						171		172	
						173		174	
						175		176	
						177		178	
						179		180	
						181		182	
						183		184	
						185		186	
						187		188	
						189		190	
						191		192	
						193		194	
						195		196	
						197		198	
						199		200	
						201		202	
						203		204	
						205		206	
						207		208	
						209		210	
						211		212	
						213		214	
						215		216	
						217		218	
						219		220	
						221		222	
						223		224	
						225		226	
						227		228	
						229		230	
						231		232	
						233		234	
						235		236	
						237		238	
						239		240	
						241		242	
						243		244	
						245		246	
						247		248	
						249		250	
						251		252	
						253		254	
						255		256	
						257		258	
						259		260	
						261		262	
						263		264	
						265		266	
						267		268	
						269		270	
						271		272	
						273		274	
						275		276	
						277		278	
						279		280	
						281		282	
						283		284	
						285		286	
						287		288	
						289		290	
						291		292	
						293		294	
						295		296	
						297		298	
						299		300	
						301		302	
						303		304	
						305		306	
						307		308	
						309		310	
						311		312	
						313		314	
						315		316	
						317		318	
						319		320	
						321		322	
						323		324	
						325		326	
						327		328	
						329		330	
						331		332	
						333		334	
						335		336	
						337		338	
						339		340	
						341		342	
						343		344	
						345		346	
						347		348	
						349		350	
						351		352	
						353		354	
						355		356	
						357		358	
						359		360	
						361		362	
						363		364	
						365		366	
						367		368	
						369		370	
						371		372	
						373		374	
						375		376	
						377		378	
						379		380	
						381		382	
						383		384	
						385		386	
						387		388	
						389		390	
						391		392	
						393		394	
						395		396	
						397		398	
						399		400	
						401		402	
						403		404	
						405		406	
						407		408	
						409		410	
						411		412	
						413		414	
						415		416	
						417		418	
						419		420	
						421		422	
						423		424	
						425		426	
						427		428	
						429		430	
						431		432	
						433		434	
						435		436	
						437		438	
						439		440	
						441		442	
						443		444	
						445		446	
						447		448	
						449		450	
						451		452	
						453		454	
						455		456	
						457		458	
						459		460	
						461		462	
						463		464	
						465		466	
						467		468	
						469		470	
						471		472	
						473		474	
						475		476	
						477		478	
						479		480	
						481		482	
						483		484	
						485		486	
						487		488	
						489		490	
						491		492	
						493		494	
						495		496	
						497		498	
						499		500	
						501		502	
						503		504	
						505		506	
						507		508	
						509		510	
						511		512	
						513		514	
						515		516	
						517		518	
						519</			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS F 2 I

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS F 2I Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS F 2 I Néant

Table with 5 columns: Nature des provisions, Montant au début de l'exercice (1), AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice (2), DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice (3), Montant à la fin de l'exercice (4). Rows include categories like Provisions réglementées, Provisions pour risques et charges, and Provisions pour dépréciation.

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat préparatoire.

SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Au capital de 929.040 euros
Siège social : Le Triangle - 26, Allée Jules Milhau
34265 MONTPELLIER CEDEX 2
RCS Montpellier 791 210 222

PROCES VERBAL MODIFICATIF DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Du 24 septembre 2021

L'an deux mille vingt,
Le 24 septembre,
A 10 Heures 00
Au siège social,

Les actionnaires de la SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER (F2I), au capital de 929.040 euros divisé en 8.295 actions de 112 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, Président de la SAS F2I, lui-même actionnaire de la SAS F2I, après avoir déclaré que ce dernier possède 1.200 actions dans la société.

Le Président appelle aux fonctions de secrétaire de l'assemblée la SCP EQUINOXE, représentée par son Gérant, Monsieur Philippe Antoine BROUILLARD, qui déclare accepter la mission.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;**
- **Affectation des résultats de l'exercice ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société F2I, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, étant observé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à la somme de 1.601,30 € de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale : 80,07 €
- Dotation du report à nouveau : 1.521,23 €

Situation du report à nouveau :

- Report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2021 : 5.867,18 €
- Dotation du report à nouveau : 1.521,23 €
- Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2021 : 7.388,41 €

Situation de la réserve légale :

- Réserve légale avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2021 : 26.343,87 €
- Dotation de la réserve légale : 80,07 €
- Réserve légale après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2021 : 26.423,94 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/03/2014 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2015 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2016 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2017 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 146.814,13 €, soit 16,76 € par action
- Exercice clos le 31/03/2018 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2019 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 168.040,00 €, soit 20 € par action
- Exercice clos le 31/03/2020 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 49.074,00 €, soit 6 € par action

PAB

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

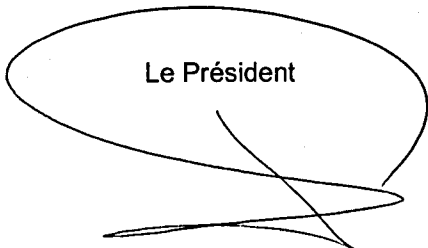
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

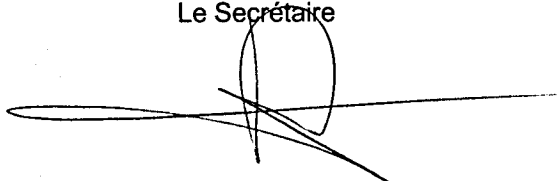
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et le secrétaire.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical loop and a long horizontal stroke extending to the right.